

Etats financiers annuels de SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	5 140 268,503	6 743 012,732
Obligations et valeurs assimilées		4 640 976,507	6 238 312,396
Titres des Organismes de Placement Collectif		499 291,996	504 700,336
Placements monétaires et disponibilités		5 032 552,882	4 783 372,036
Placements monétaires	5	2 986 670,966	3 496 882,202
Disponibilités		2 045 881,916	1 286 489,834
Créances d'exploitation	6	7 120,266	6 238,243
TOTAL ACTIF		10 179 941,651	11 532 623,011
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 069,104	25 280,165
Autres créditeurs divers	8	13 915,071	16 485,800
TOTAL PASSIF		34 984,175	41 765,965
ACTIF NET			
Capital	9	9 639 352,398	10 870 495,116
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		505 605,078	620 361,930
ACTIF NET		10 144 957,476	11 490 857,046
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 179 941,651	11 532 623,011

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	427 136,282	505 931,388
Revenus des obligations et valeurs assimilées		416 731,962	420 758,220
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		10 404,320	85 173,168
Revenus des placements monétaires	11	204 931,412	309 748,495
Revenus des prises en pension	12	2 295,600	112 241,564
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		634 363,294	927 921,447
Charges de gestion des placements	13	(69 587,710)	(93 072,105)
REVENU NET DES PLACEMENTS		564 775,584	834 849,342
Autres charges	14	(23 161,248)	(26 430,183)
RESULTAT D'EXPLOITATION		541 614,336	808 419,159
Régularisation du résultat d'exploitation		(36 009,258)	(188 057,229)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		505 605,078	620 361,930
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		36 009,258	188 057,229
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		67 944,111	(9 015,641)
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		(13 972,311)	(7 563,801)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		595 586,136	791 839,717

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2023	Année 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>595 586,136</u>	<u>791 839,717</u>
Résultat d'exploitation	541 614,336	808 419,159
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(13 972,311)	(7 563,801)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	67 944,111	(9 015,641)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(1 941 485,706)</u>	<u>(1 389 686,289)</u>
Souscriptions		
- Capital	47 134 057,314	46 733 382,020
- Régularisation des sommes non distribuables	2 841 733,300	2 184 457,670
- Régularisation des sommes distribuables	1 447 962,536	947 470,904
Rachats		
- Capital	(48 931 024,092)	(47 888 065,550)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 950 242,970)	(2 231 403,200)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 477 971,794)	(1 135 528,133)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(1 345 899,570)</u>	<u>(597 846,572)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	11 490 857,046	12 088 703,618
En fin de l'exercice	10 144 957,476	11 490 857,046
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	87 244	96 946
En fin de l'exercice	<u>72 822</u>	<u>87 244</u>
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>139,312</u>	<u>131,709</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,77%</u>	<u>5,63%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 5.140.268,503 , s'analysant ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		4 469 239,500	4 640 976,507	45,75%
	Obligations des sociétés		4 469 117,000	4 640 850,614	45,75%
TN0003400348	EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	19 860,000	20 080,022	0,20%
TN0003400355	EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	19 860,000	20 214,862	0,20%
TN0003400405	EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	39 870,000	40 812,213	0,40%
TN0003400660	EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	300 000,000	319 540,455	3,15%
TN0003600509	EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	180 000,000	188 642,911	1,86%
TN0003600640	EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	40 000,000	42 551,620	0,42%
TN0004700811	EO ATL 2020-1	5 000	200 000,000	203 468,270	2,01%
TN0004700811	EO ATL 2021/1	5 000	400 000,000	429 711,201	4,24%
TN4J4VCBM140	EO ATL 2022/1	2 000	160 000,000	162 657,923	1,60%
TNMA55MMDD46	EO ATL 2023/1 CAT A	1 000	100 000,000	107 157,260	1,06%
TN0004620134	EO BTK 2009	1 000	13 287,000	14 078,169	0,14%
TN0004201455	EO CIL 2018/1	1 900	38 000,000	41 081,144	0,40%
TN0004201471	EO CIL 2020/1	10 000	300 000,000	301 859,017	2,98%
TN0003900230	EO UIB 2009/1	2 000	13 240,000	13 507,405	0,13%
TN0003900263	EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	100 000,000	101 762,623	1,00%
TN0001901073	EO BH SUB 2019-1	2 000	40 000,000	42 456,830	0,42%
TNSH8NXC1WC4	EO SUB BH 2021-2	5 000	375 000,000	381 362,787	3,76%
TN0007780067	EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	400 000,000	418 561,749	4,13%
TN0002102150	EO TLF 2021-1	1 500	90 000,000	94 980,394	0,94%
TNYJL6N2AEP6	EO TLF 2022/1 TF	2 000	160 000,000	168 997,770	1,67%
TNXIY8MEDJE3	EO TLF 2022/2	4 000	320 000,000	325 036,066	3,20%
TN0002601060	EO SUB STB 2021/1	5 000	400 000,000	425 551,781	4,19%
TN4J4VCBM14	EO TJR LEASING 2022/1	9 500	760 000,000	776 778,142	7,66%
	Emprunt national		122,500	125,893	0,00%
TN0008000515	Emprunt National 2014/CAT/C	10	122,500	125,893	0,00%
	<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		471 369,104	499 291,996	4,92%
	Titres des OPCVM		471 369,104	499 291,996	4,92%
TN0007150014	SICAV ENTREPRISE	1 104	112 837,242	121 267,776	1,20%
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	9 330	187 635,630	193 728,120	1,91%
TN21K187JU11	FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	32 995,000	0,33%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	500	50 990,500	53 832,000	0,53%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	97 469,100	0,96%
TOTAL			4 940 608,604	5 140 268,503	50,67%
Pourcentage par rapport à l'Actif					50,49%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31</u> <u>décembre 2022</u>	6 479 908,133	251 848,216	11 256,383	6 743 012,732	
<u>* Acquisitions de</u> <u>l'exercice</u>					
Obligations	100 000,000			100 000,000	
Titres OPCVM	10 627 859,000			10 627 859,000	
<u>* Remboursements</u> <u>et cessions de</u> <u>l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	(1 647 738,500)			(1 647 738,500)	
Titres OPCVM	(10 619 295,029)			(10 619 295,029)	67 944,111
Emprunt national	(125,000)			(125,000)	
<u>* Variations des plus</u> <u>ou moins values</u> <u>portefeuilles titres</u>			(13 972,311)	(13 972,311)	
<u>* Variations des</u> <u>intérêts courus</u>		(49 472,389)		(49 472,389)	
<u>Soldes au 31</u> <u>décembre 2023</u>	4 940 608,604	202 375,827	(2 715,928)	5 140 268,503	67 944,111

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 2.986.670,966 , se détaillant comme suit :

	Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	Certificats de dépôt	3,000,000	2,970,823.376	2,986,670.966	29.44%
TNETT47SUQQ9	Certificat de dépôt ATB au 08/01/2024 à 9,75% pour 20 jours	500,000	497,845.001	499,245.747	4.92%
TNUZA5Q7AW99	Certificat de dépôt BTE au 17/01/2024 à 9% pour 30 jours	500,000	497,022.332	498,411.910	4.91%
TNWSX84ZZGS9	Certificat de dépôt BTE au 17/01/2024 à 9% pour 20 jours	500,000	498,009.950	498,407.960	4.91%
TN1QHPIH2BW9	Certificat de dépôt TSB au 17/01/2024 à 9% pour 20 jours	500,000	498,009.950	498,407.960	4.91%
TNM8TU2MYTJ6	Certificat de dépôt UNIFACT OR au 05/02/2024 à 10,29% pour 90 jours	1,000,000	979,936.143	992,197.389	9.78%
	TOTAL	3,000,000	2,970,823.376	2,986,670.966	29.44%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				29.34%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à D : 7.120,266 contre D : 6.238,243 au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	7,120.266	6,238.243
Total	<u>7,120.266</u>	<u>6,238.243</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à D : 21.069,104 contre D : 25.280,165 au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du dépositaire	5,948.890	5,949.025
Rémunération du gestionnaire	15,120.214	19,331.140
Total	<u>21,069.104</u>	<u>25,280.165</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à D : 13.915,071 contre D : 16.485,800 au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5,194.728	6,884.383
CMF	912.014	1,142.352
Etat retenue à la source	7,808.329	8,459.065
Total	<u>13,915.071</u>	<u>16,485.800</u>

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	10,870,495.116
Nombre de titres	87,244
Nombre d'actionnaires	367

Souscriptions réalisées

Montant	47,134,057.314
Nombre de titres émis	378,286
Nombre d'actionnaires nouveaux	102

Rachats effectués

Montant	(48,931,024.092)
Nombre de titres rachetés	(392,708)
Nombre d'actionnaires sortants	(114)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(5,959.813)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(13,972.311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	67,944.111
Résultat incorporé à la VL (A)	620,361.930
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(102,549.857)

Capital au 31-12-2023

Montant	9,639,352.398
Nombre de titres	72,822
Nombre d'actionnaires	355

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2023.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 427.136,282, contre D : 505.931,388 en 2022 et se détaillent comme suit :

	Année 2023	Année 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i> - intérêts	416,722.650	420,742.461
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i> - intérêts (Emprunt National)	9.312	15.759
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i> - Dividendes	10,404.320	85,173.168
Total	427,136.282	505,931.388

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 204.931,412, contre D : 309.748,495 en 2022 et se détaillent ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	28,596.087	32,291.774
Intérêts des certificats de dépôt	176,335.325	277,456.721
Total	204,931.412	309,748.495

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	2,295.600	112,241.564
Total	2,295.600	112,241.564

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 69.587,710 contre D : 93.072,105 en 2022 et se détaillent ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Commission de gestion de la CGI	63,637.845	87,122.240
Rémunération du dépositaire	5,949.865	5,949.865
Total	69,587.710	93,072.105

Note 14 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 23.161,248 contre D : 26.430,183 en 2022 et se détaillent ainsi:

	Année 2023	Année 2022
Honoraires commissaire aux comptes	12,000.105	11,474.025
Redevance CMF	10,695.459	14,642.413
Contribution Sociale de Solidarité	400.000	200.000
Autres	65.684	113.745
Total	23,161.248	26,430.183

(*) : A partir du 1er janvier 2014, la redevance du CMF est supportée par la société, et ce ,suivant avenant à la convention de gestionnaire signé en date du 02 septembre 2013 .

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	8.711	10.636	9.106	8.576	8.487
Charges de gestion des placements	(0.956)	(1.067)	(1.052)	(0.868)	(0.803)
Revenus net des placements	7.756	9.569	8.054	7.708	7.684
Autres charges	(0.318)	(0.303)	(0.274)	(0.247)	(0.240)
Résultat d'exploitation (1)	7.438	9.266	7.780	7.461	7.445
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.494)	(2.156)	(2.099)	(1.137)	(0.972)
Sommes distribuables de l'exercice	6.943	7.111	5.681	6.324	6.472
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0.192)	(0.087)	0.099	0.102	0.081
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0.933	(0.103)	0.051	(0.623)	(0.954)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0.741	(0.190)	0.150	(0.522)	(0.873)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8.179	9.076	7.930	6.939	6.572
Résultat non distribuable de l'exercice	0.741	(0.190)	0.150	(0.522)	(0.873)
Régularisation du résultat non distribuable	(0.082)	0.094	0.032	0.130	0.242
Sommes non distribuables de l'exercice	0.659	(0.096)	0.182	(0.392)	(0.631)
Valeur liquidative	139.312	131.709	124.695	118.832	112.900
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.71%	0.83%	0.86%	0.75%	0.73%
Autres charges / actif net moyen	0.23%	0.24%	0.22%	0.21%	0.22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5.12%	5.55%	4.67%	5.46%	5.88%

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.179.942, un actif net de D : 10.144.957 et un bénéfice de D : 595.586.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 20,10% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2021.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 Avril 2024

Le commissaire aux comptes :

**FINOR
Karim DEROUICHE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 23 Avril 2024

Le commissaire aux comptes :

**FINOR
Karim DEROUICHE**